Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISE EN CONSULTATION DE LA RÉVISION DE LA LOI SCOLAIRE CONCERNANT L'ECOLE ENFANTINE OBLIGATOIRE

Une Ecole qui offre une chance égale pour tous

Le Conseil d'Etat a autorisé le DFJ à mettre en consultation l'avant-projet de révision de la Loi scolaire. Cette révision propose que les deux années d'Ecole enfantine, aujourd'hui facultatives, soient obligatoires pour tous les enfants dès la rentrée scolaire 2008-2009. Ces modifications doivent permettre de mieux intégrer chaque élève au sein de l'Ecole, renforcer les savoirs fondamentaux, répondre à une évolution du contexte social et favoriser l'harmonisation des horaires scolaires.

Le Conseil d'Etat a autorisé le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) à mettre en consultation l'avant-projet de révision de la Loi scolaire. Cet avant-projet de loi vise pour l'essentiel à rendre obligatoire l'Ecole enfantine, aujourd'hui facultative, et ce dès la rentrée scolaire 2008-2009. L'attention portée aux toutes premières années d'apprentissage de l'enfant répond à la fois à des motivations pédagogiques - renforcement des savoirs fondamentaux, objectif d'intégration et d'égalité des chances, en particulier pour les enfants allophones - et à des motivations d'ordre sociales, notamment le souci de répondre aux exigences de l'égalité des sexes et la conciliation entre vie de famille et vie professionnelle. Par ailleurs, elle vise à favoriser une meilleure harmonisation des horaires entre les élèves qui fréquentent le cycle initial et ceux qui suivent les cycles primaires.

Avant d'établir cet avant-projet de révision, le DFJ a mis en place un large forum public intitulé " Autres temps, autre Ecole ", qui s'est déroulé de novembre 2005 à mai 2006. Lors des trois journées consacrées à ce forum, plusieurs des thématiques liées au cycle initial ont été abordées tant du point de vue des spécialistes que des personnes directement impliquées.

Cet avant-projet est également à mettre en relation avec d'autres projets du DFJ visant à apporter un ensemble de solutions cohérentes quant à la thématique de la " journée de l'écolier ".

Par ailleurs, cette révision apporte une réponse à diverses interventions

parlementaires, de même qu'elle s'inscrit dans le cadre des projets de conventions scolaires tant au niveau national que régional.

L'avant-projet de loi est mis en consultation jusqu'au 31 octobre 2006.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 septembre 2006

DFJ, Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, rue de la Barre 6, 1014 Lausanne, 021 316 30 01